

vendredi prochain, 3 mai, en séance extraordinaire, pour prendre connaissance des documents relatifs au collège.

L'opinion publique pourra ensuite être fixée d'une manière exacte et impartiale sur les faits qui ont amené une opposition entre l'autorité diocésaine et M. le Recteur, de laquelle il résulterait que le Collège de Tourcoing cessera d'être universitaire le premier octobre prochain.

Il a été distribué vendredi dernier, à l'Assemblée nationale, un projet de loi de M. Henri Wallon, député du Nord, punissant de l'amende l'abstention dans les élections politiques.

M. Wallon propose de frapper d'une amende égale au dixième de la contribution personnelle et mobilière, amende ne pouvant être moindre de 5 francs et supérieure à 500 francs, tout électeur qui, sans motifs sérieux, s'abstiendrait de voter dans une élection municipale, départementale ou générale. Le récidiviste serait à la troisième fois puni d'une suspension de trois ans de ses droits politiques. Fort bien; car il n'est pas juste d'invoquer des droits si l'on ne remplit pas les devoirs corrélatifs.

On annonce la fusion des deux compagnies du chemin de fer, celle de Lille à Béthune et Bully-Grenay, avec celle de Lille à Valenciennes.

Voici les dispositions principales du traité intervenu entre les deux Compagnies.

La Compagnie de Lille à Béthune et à Bully-Grenay, cède à la Compagnie de Lille à Valenciennes l'exploitation de la ligne, la propriété des approvisionnements et objets de rechange, la jouissance du matériel roulant et du mobilier.

La Compagnie de Lille à Béthune et à Bully-Grenay, recevra en échange 4 0/0 sur les recettes brutes de Lille à Valenciennes et ses extensions, déduction faite de l'impôt. Une somme de 600,000 fr., représentant les intérêts de l'amortissement de 25,000 obligations et 8,000 actions de 500 fr. libérées, sera versée par paiements mensuels de 50,000 fr. à la Compagnie de Lille à Béthune.

Mais comme en dehors de ces actions et obligations, ladite Compagnie a une dette flottante qu'il lui faut éteindre, la Compagnie de Lille à Valenciennes remettra, à titre d'avance, à la Compagnie de Lille à Béthune, la somme nécessaire pour payer les intérêts et l'amortissement de 4,600 obligations nouvelles; cette somme sera versée semestriellement à partir du 1er novembre 1872, et sera remboursable sur l'excédant des recettes au-delà de 1,500,000 francs.

La Compagnie de Lille à Valenciennes remettra à celle de Lille à Béthune une somme de 25,000 francs pour frais d'administration.

La cession aura lieu le 1er mai 1872, le paiement des intérêts des actions est ainsi assuré; le paiement des obligations et leur amortissement n'avaient jamais subi d'interruption.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité ce projet de traité et a donné à ses administrateurs les pouvoirs nécessaires pour en poursuivre la conclusion. Elle avait préalablement réélu MM. Rupy et Boitelle, et réduit le nombre des membres du conseil d'administration de 10 à 6.

La commission d'enquête parlementaire sur le régime général des chemins de fer vient d'adresser divers questionnaires aux chambres de commerce, entre autres sur la question des tarifs et d'exploitation.

Le questionnaire demande d'abord quels sont les résultats produits par les tarifs spéciaux, différentiels, communs d'exportation ou internationaux; ensuite si des réductions de tarifs augmenteraient ou diminueraient la production ou la consommation de certaines marchandises ou denrées.

La sous-commission examine ensuite les questions relatives à la différence ou à l'uniformité des tarifs. Elle demande si la différence des tarifs sur les diverses compagnies est un obstacle sérieux aux relations commerciales, et si l'on n'y aurait pas lieu de réclamer une classification uniforme pour les différents compagnies, en prenant pour base : 1° la valeur des marchandises; 2° leur volume; 3° les distances parcourues, ou bien encore en appliquant un même tarif kilométrique sur les différents réseaux qui se joignent alors considérés comme le prolongement les uns des autres.

Vient ensuite une série de questions sur les réceptions, les expéditions, les enmagasinements, les détails de livraison, l'insuffisance du personnel, du matériel, des gares et voies de garage, les expéditions à destination en gare, les commissaires de surveillance administrative et les inspecteurs de l'exploitation commerciale.

La question, depuis longtemps soulevée de la création d'entrepôts privés de nature à favoriser les déchargements rapides des wagons, y est aussi posée, ainsi que la question de l'emploi de wagons appartenant à l'industrie.

M. le directeur des postes pour le département du nord vient d'annoncer aux facteurs que le gouvernement leur ac-

cordait une augmentation de 100 fr. sur le traitement annuel.

Avis aux amateurs de tabac de fraude. Les employés de la régie viennent de saisir, à Wazemmes, tout le matériel nécessaire pour la préparation de tabac à fumer et à priser, et comme matières premières destinées à être transformées en poudre à priser, des caisses de bouts de cigares et de chiques épuisées. (Progrès.)

Nous lisons dans l'Echo du Nord : « Un de nos amis vient de voir chez un des principaux horticulteurs de notre ville un bouquet phénoménal dont la gigantesque magnificence a piqué sa curiosité. Renseignements pris, nous croyons pouvoir dire que ce bouquet est destiné au comte de Paris, dont la fête, la Saint-Philippe, est prochaine, comme on sait. Ce sont les orléanistes lillois qui envoient à leur chef ce discret témoignage de leur fidélité. »

A Lille et à Paris, une pluie de mouches noires s'est abattue depuis plusieurs jours.

Ces mouches, qui n'ont pas été remarquées à Roubaix (ou la chaleur a dévillé, cependant, il y a quelque temps déjà, un nombre considérable d'éphémères), ont le corps très étroit, les pattes longues et grêles. Elles appartiennent à la famille ichneumonéenne de l'ordre des hyménoptères, et, non-seulement ne sont pas nuisibles, mais font une guerre acharnée aux nids de chenilles qui infestent les environs de Rouen.

Les ichneumons femelles, à l'aide de leur longue tarière, percent la peau d'une chenille ou d'une larve et y déposent leurs œufs; à l'éclosion, leurs mouches se nourrissent de l'insecte dans lequel ils sont logés.

Ces ingénieux parasites ont été apportés par les ouragans qui ont soufflé la semaine dernière.

Parlant de l'invasion de ces mouches à Paris, le XIX<sup>e</sup> Siècle en fait cette description :

« La bouche est représentée par une trompe qui n'a pas, dans son maximum d'extension, 1 millimètre de longueur. L'appareil exclusivement destiné à la succion simple n'est pas garni de soies rigides, comme chez le taon et le cousin, destiné à percer la peau. Ceci suffit déjà pour vous apprendre que la mouche dont il s'agit n'est nullement offensive. »

« Six pattes ordinaires, un thorax volumineux, dont les trois parties sont confondues et qui donne insertion à deux ailes réticulées, transparentes, soutenues par deux balanciers en onglet, un abdomen extrêmement grêle et formé de 9 anneaux, tels sont les éléments qui constituent le désagréable insecte en l'honneur duquel ces lignes sont écrites. »

« Ajoutons que toute la surface du corps est garnie d'une forêt de poils rigides, qui donnent aux parties un aspect velouté. »

« La température exceptionnelle du mois de février a hâté la maturation de ces larves, qui, moins profondément enfouies que les larves des mouches ordinaires, sont plus facilement influencées par les variations atmosphériques. »

« Le retour brutal des grands froids du commencement de ce mois, a arrêté dans leur développement les jeunes êtres, et ils ont végété jusqu'à ce que les dernières chaleurs les aient ranimés. »

« Ce sont donc des produits avortés, éprouvés par le froid, qui promènent au milieu de nous leur convalescence désagréable. »

Une petite fille de quatre ans est morte, hier, à Roubaix des suites d'un accident arrivé voici déjà deux mois. Sa mère l'avait laissée seule, un soir; elle joua avec une chandelle allumée, ses vêtements prirent feu et quand on vint à son secours, elle était déjà affreusement brûlée.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, ce matin, dans l'établissement de M. Amédée Prouvost, rue du Fort.

Le feu, qui avait pris naissance dans le séchoir, a été promptement éteint.

Les pertes sont insignifiantes. Samedi dernier, le nommé Jacob Douy, bachelier, âgé de 12 ans, chez M. Henri D..., a eu le bras droit pris par l'arbre de transmission.

Cet accident est dû à l'imprudence de la victime qui, malgré les règlements, nettoyait son métier en pleine marche.

Les nommés Flament et Alençon, inculpés de vol et de complicité de vol, d'une somme de 405 fr., au préjudice de M. Henri Hoffmann, négociant, rue de l'Hermitage, ont été condamnés, par le tribunal correctionnel de Lille, à 6 mois de détention dans une maison de correction.

Un troisième complice, qui a jugé prudent de mettre la frontière entre la justice et lui, a été condamné par défaut à un an d'emprisonnement.

Le nommé Auguste D..., domestique, dont nous avons annoncé l'arrestation ces jours derniers, pour vol d'un foulard, a été condamné à 15 jours de prison.

Après s'être rendus coupables de vols d'effets d'habillement, à Lille, Joseph D..., fleur, et sa concubine Amélie S... étaient venus à Roubaix,

Croyant jouir en paix du fruit de leur larcin; mais ils avaient compté sans la gendarmerie, qui les a découverts, ce matin, et mis en arrestation.

Quatre individus, dont trois Belges et un Hollandais, ont été arrêtés, ce matin, à Marquand-Barceul, pour violence sur la personne de M. Delcroix, cultivateur en cette localité.

Hier, dans la soirée, un rassemblement s'était formé en face d'un petit café voisin du boulevard de Paris. Quelques messieurs très animés s'y expliquaient à grands coups de canne. Quand on est parvenu à les séparer, ils étaient tous dans un fort piteux état: chapeaux défoncés, paletots et pantalons déchirés. La police a dû s'en mêler et l'affaire viendra en correctionnelle.

Un regrettable accident est arrivé, hier, dans un estaminet de la rue des Longues-Haies.

Un consommateur assis sur un banc, ayant voulu se pencher en arrière, tomba si lourdement, que sa jambe droite se brisa contre la table, qui se trouvait devant lui.

Il a été transporté à l'hôpital.

Procès-verbal a été dressé à la charge de :

Philomène Brocard, pour contravention à un arrêté d'expulsion;

Marie L... moulineuse, âgée de 15 ans, pour escroquerie au préjudice d'une marchande d'étoffes, rue du Collège;

Charles M..., pour ivresse scandaleuse;

Léonard V... cabaretier, âgé de 37 ans, pour coups et blessures sur la personne de Charles V... tisserand, âgé de 53 ans.

Nous avons annoncé le vol dont M. Ch. Boitelle avait été victime, à Paris, à la gare du Nord.

La valise contenant 20,000 fr., objet du vol, vient d'être retrouvée et rendue intacte à son propriétaire.

Un voyageur s'en était emparée et l'avait déposée dans un wagon occupé par plusieurs personnes; mais, au moment du départ, soit qu'il fût pris de remords, soit qu'il eût eu l'éveil, le voleur abandonna la valise, qui fut retrouvée par le commissaire de la frontière, prévenu par le télégraphe. (Temps.)

Un abonné du Journal du Nord lui adresse les lignes qui suivent :

« Monsieur le Rédacteur, J'ai lu hier, dans votre estimable journal, que M. Testelin a dit à la Chambre : « Je représente un département où l'on boit beaucoup. »

« Permettez-moi de vous faire observer que votre honorable a trop d'esprit et de savoir-vivre pour nous avoir jeté à la face une telle insulte. A coup sûr, votre composition a fait ici une énorme coquille; ce n'est point « je représente un département », que M. Testelin a dit, mais bien : « Je représente un parti où l'on boit beaucoup. »

« Veuillez agréer mes civilités. V. L. »

Un triste accident est arrivé hier, vers huit heures du soir, sur la voie ferrée, entre Fives et Lille. Un aiguilleur, M. Masclef, en se reculant pour éviter un train qui arrivait vers la gare, a été renversé par la locomotive d'un second train allant dans l'autre direction. Il y a eu une jambe broyée par les roues de la machine; l'autre jambe a été très gravement endommagée.

Le malheureux a reçu les soins de M. le docteur Parise, l'un des médecins de la Compagnie du Nord.

M. Masclef est un ancien sergent de ville qui était au service de la Compagnie depuis cinq ou six ans. (Progrès.)

Comice agricole de Lille

Séance du 24 avril

M. Jules Lefebvre présente le rapport de la commission de visite des cultures de primeurs, ses propositions sont adoptées.

M. Corenwinder développe une proposition tendant à créer, comme annexe du Comice, une Station agricole à l'instar de celles qui existent en Allemagne. Ce sont des institutions agronomiques, destinées à faire progresser l'agriculture par des expériences de culture et d'élevage, par des cours publics et l'établissement de laboratoires pour analyses d'engrais.

Il entre dans quelques détails sur la station allemande de Halle, qui dispose par année d'une somme de 5,000 thalers (18,750 francs) dont 3,500 francs fournis par l'Etat et 14,250 par les fabricants d'engrais dont les produits sont contrôlés. Les dépenses de première installation ont été de 36,350 francs, savoir : 8,600 pour installation d'étables, 13,000 pour laboratoires, 11,000 pour appareils d'essais de respiration, 3,750 pour serres à expériences.

Les dépenses montent à environ 18,000 fr.

Ces chiffres ne sont produits que pour montrer les ressources dont l'instruction agricole dispose en Allemagne. M. Co-

renwinder déclare qu'il n'a pas la prétention de proposer pour le moment un établissement sur un pied aussi coûteux.

Dans les dernières années de l'Empire, sous le ministère de M. Duruy, des projets de stations agricoles subventionnées avaient été mis en avant, mais ils n'eurent pas de suite. Néanmoins, Nancy et Strasbourg possédaient deux institutions de ce genre; celle de Strasbourg nous a été enlevée, ne serait-il pas patriotique de la reporter à Lille, dans les mêmes conditions?

M. Corenwinder propose le programme suivant : Un commission de sept membres, prise dans le Comice, aurait la direction, quatre cultivateurs, un naturaliste, un vétérinaire et deux chimistes la composeraient. On entreprendrait des essais agricoles avec des engrais anciens ou nouveaux, graines, etc., on ferait les recherches les plus utiles sur les insectes nuisibles, des expériences sur l'économie du bétail, et des analyses de tous les engrais qui seraient présentés. Une subvention de l'Etat ou du département serait sollicitée pour subvenir aux frais du laboratoire. Le secrétaire de la station ferait au Comice un rapport sur toutes les opérations.

La proposition est prise en considération après quelques observations de détail et renvoyée à l'examen du bureau. M. Lefebvre-Lelong, agent général de la Société des guanos chimiques, écrit au Comice pour mettre gratuitement à la disposition de ses membres 1,000 kilos de ses produits à titre d'expérience. Dix des cultivateurs présents s'inscrivent pour en obtenir.

M. Wedier présente une note rectificative de certains faits produits dans la séance du 21 février, à propos de l'invasion du typhus dans une commune voisine de Lille.

Plusieurs membres se plaignent du manque de renseignements officiels sur l'état du typhus dans le département; des bruits contradictoires se répandent dans le public, les journaux parlent de cas qui se produisent, mais, selon ces membres, les états authentiques ne sont pas produits assez souvent. Les arrêtés préfectoraux se succèdent sans que la surveillance devienne plus efficace, les maires oublient quelquefois leur responsabilité, et plus d'un fermier atteint continue à avoir recours aux empiriques. Il y a lieu de craindre que le mal ne disparaisse pas encore.

M. Hallin insiste sur l'inefficacité de la mesure qui classe dans la zone infestée toute commune où le mal a été constaté. Dans plusieurs cas, l'étable envahie est très rapprochée d'une commune voisine, et quelquefois contiguë à sa limite; il voudrait que, quand un village est déclaré infesté, tous ceux qui lui sont limitrophes soient dans le même cas. Il serait aussi utile que des commissions sanitaires soient instituées dans chaque arrondissement en correspondance avec la Commission centrale à Lille. Le bureau est chargé de transmettre ces réflexions à l'autorité.

Le secrétaire-général, A. DE NOUGUET.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

24 avril. — Louis Dumortier, 35 ans, trieur de laines et Zélia Potage, 31 ans, tailleuse. — Alexandre Philippe, 28 ans, comptable et Augustine Orlic, 23 ans, sans profession. — Julien Blervagué, 53 ans, journalier et Aida Laniel, 41 ans, journalière. — Louis Lefebvre, 31 ans, appretier et Octavie Derache, 29 ans, ménagère. — Joseph Gillès, 27 ans, tisserand et Marie Decan, 18 ans, tisserande. — Louis Hubert, 24 ans, journalier et Marie Egolte, 25 ans, soigneuse. — Mathieu Dejasse, 29 ans, laveur et Henriette Hennuier, 29 ans, journalière. — Alphonse Geens, 23 ans, chauffeur et Piternelle Van Leent, 21 ans, tisserande. — Napoléon Delcourt, 24 ans, tisserand et Julie Clawet, 19 ans, tisserande. — Edouard Dierick, 36 ans, dresseur et Elise Horant, 35 ans, ourdisseuse. — Jean Bte Lesage, 27 ans, trieur de laines et Julie Meurin, 23 ans, bobineuse. — Ferdinand Coninck, 29 ans, coiffeur et Sophie Delbaie, 32 ans, couturière. — Jean Bte Duyenette, 49 ans, peigneur et Elise Debril, 39 ans, ménagère. — Auguste Verplancken, 33 ans, journalier et Prudence Maebe, 27 ans, journalière. — Henri Mourmant, 27 ans, négociant et Emilie Fiévet, 23 ans, sans profession. — Alfred Cauché, 24 ans, sans profession et Marie Bequart, 23 ans, sans profession. — Louis Bequart, 31 ans, fabricant de tissus et Louise Bequet, 20 ans, sans profession. — Jean Posé, 47 ans, négociant et Pauline Verhaeghe, 43 ans, sans profession.

NAISSANCES

23 avril. — Rosalie Geeroms, rue Sébastopol. — Léonie Lainé, rue de l'Hermitage. — Céline Vanhoorde, rue de l'Hermitage. — Victor Dupont, rue des Fabricants. — Auguste Hais, rue d'Arcole. Jules Godefroy, rue de Baurewaere. — Jeanne Deridder, rue Decresse. — Constant Vandevenne, rue de la Balance.

24 avril. — Rosalie Verbeck, rue du Luxembourg. — Louis Vanslanbrouck, rue Saint-Jean. — Jean Devos, au Pile. — Flore Monnet, Sentier du Ballon. — Elise Wattel, route de Mouveaux. — Marie Bové, rue des Longues-Haies. — Alphonse Decraene, rue de la Balance. — Athanase Leclercq, rue des Longues-Haies. — Henri Lambin, au Pile. — Florine Delsalle, aux 3 Ponts. — Emile Hache, à la Potellerie. — Louis Franchomme, au fort Mulliez. — Clémence Gilliet, rue de

France. — Eugénie Ramon, rue de la Paix. — 25 avril. — César Desmet, rue de la Guinguette. — Maria Deverton, rue Saint-Maurice. — Elise Courtens, rue de Flandre. — Natalie Vandenabeele, au Pile. — Silvie Vanherzelle, rue du Fontenoy. — 25 avril. — Henri Florin, rue de l'Ommelet. — Ferdinand Buyl, rue du Fontenoy. — Jeanne Cabaret, rue de Tourcoing. — Céline Corsellis, rue de la Guinguette. — Marie Rybroek, rue de la Paix. — Félicie Paul, rue de Lannoy. — Marie Ranson, à la Planche Trouée. — Victoire Vansermortier, aux 7 Ponts. — Edouard Locufier, au fort Mulliez.

DÉCÈS

23 avril. — Augustine Bossuyt, 1 mois, rue de la Fosse-aux-Chènes. — Mathilde Degryse, 39 ans, ménagère rue de Coftirai. — Lévin Desbarbieux, 36 ans, menuisier, rue de la Randon. — Pierre Kerkaert, 19 ans, teinturier, à l'Hôpital.

24 avril. — Charles Leron, 3 mois, rue du Nouveau-Monde. — Vandeputte, présenté sans vie, rue du Grand-Saule. — Mariette Tissier, 25 ans, dévideuse, rue Saint-Elisabeth. — Louise François, 8 jours, rue Pierre-de-Roubaix.

25 avril. — Marguerite Denecker, 3 ans, au Coq-Français. — Maria Cateau, 2 mois, rue Saint-Jean. — Berlie, présenté sans vie, rue de Tourcoing. — Hermance Deguffroy, 23 ans, soigneuse, rue des Filatures. — Camille Vanlangenhove, 1 mois, rue Bernard. — Amand Rigaux, 7 mois, rue des Longues-Haies. — Zélie Deplanques, 6 mois, rue d'Archimède. — Maria Delsalle, 3 ans, rue de Lille.

MARIAGES

24 avril. — Henri Copart, 38 ans, trieur de laines, et Joséphine Bequet, 37 ans, cabaretière.

Dernières Nouvelles

Dépêche Télégraphique

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 30 avril, midi.

Genton, condamné à mort pour l'assassinat de l'archevêque de Paris et des autres otages, a été fusillé ce matin à Satory; il est mort en criant : « Vive la Commune ! »

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de physique.

Mercredi 1<sup>er</sup> mai à 8 h. 1/4 du soir.

La machine pneumatique.

Commerce

Havre, 30 avril.

(Dépêche de MM. Kablé, Braswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.) Marché sans changements, prix fermes.

Liverpool, 30 avril.

(Dépêche de MM. Kablé, Braswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.) Ventes 10,000 b.; marché ferme. Recettes de 3 jours 8,000 b.

LAINES

La deuxième série des enchères triennales a commencé le 23 courant. Les quantités offertes et vendues jusqu'au 27 avril, se sont élevées à :

EXPOSÉES. VENDUES. 7966 B. de Buenos-Ayres et Rosario B. 65 1355 B. de Monte-Video et Entrerios « 8 1034 B. diverses « 11

10535 B. Malgré la présence de nombreux acheteurs à ces premières séances, les enchères ne firent qu'avec froideur; aussi, dès le début, prix s'établirent-ils en baisse sur le cours de la vente publique de février-mars dernier 25 à 30 centimes pour les laines de Buenos-Ayres d'un bon conditionnement. Sur les laines chargées et défectueuses, la baisse fut plus marquée.

Depuis, plus de réserve de la part des acheteurs a été la règle, de sorte que à cours à ce jour dénotent une dépréciation de 25 à 30 c. sur les Buenos-Ayres d'un bon conditionnement, de 40 à 45 c. sur Buenos-Ayres chargées et défectueuses et de 40 à 50 c. sur Monte-Video, comparativement à nos cours de clôture de notre vente publique février-mars.

Une défaveur aussi considérable doit être attribuée principalement aux mécomptes lavage des laines de la Plata, vendues à ces dernières enchères. La plupart de ces laines sont calculées lavées, à des prix dépassant toute prévision.

Les quantités qui restent à exposer jusqu'au 8 mai prochain, jour de clôture, composent d'environ 12,950 b. laines Buenos-Ayres, 5,250 b. Monte-Video, 1,000 b. laines diverses (Russie, Allemagne, etc.), soit ensemble 19,200 b.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille PARENT-DELANNOY ont par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire part du décès de Mademoiselle LOUIS STRÉPHANE PARENT, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et à la messe solennelle, qui auront lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mai, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, paroisse. L'assemblée à la mai-on mortuaire, Neuve du Fontenoy, 58.